

# L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

## Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

# RAPPORT DE GESTION

**Ce rapport de gestion est en date du 27 février 2019.**

Ce document fournit un rapport de gestion sur les résultats d'exploitation et la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie ou la société) pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Ce rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2018, qui font partie intégrante du Rapport annuel 2018 de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, daté du 27 février 2019. À moins d'indication contraire, les états financiers consolidés et le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. En raison de l'arrondissement, certains écarts pourraient ne pas concorder et l'analyse des composantes pourrait différer de la somme pour l'analyse des composantes regroupées.

Le rapport de gestion comprend des renseignements prospectifs ainsi que de nombreux risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits à la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle accessible sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les résultats, les rendements ou les réalisations exprimés de façon explicite ou implicite dans tout renseignement prospectif se concrétiseront, ou, s'ils se confirment dans la réalité, qu'un quelconque avantage puisse en découler. Les résultats réels pourraient différer de façon significative des résultats exprimés ou sous-entendus par les renseignements prospectifs. Reportez-vous à la section « Énoncés et renseignements prospectifs » de ce rapport.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (les « IFRS »), qui constituent les principes comptables généralement reconnus, énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Le présent rapport de gestion fait référence à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues en vertu des normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles sont plutôt fournies à titre de complément aux mesures conformes aux normes IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises en compte de manière isolée ni remplacer l'analyse de l'information financière présentée selon les normes IFRS. Reportez-vous à la section « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent rapport pour plus de détails. Veuillez noter que certains montants comparatifs ont été reclassés et retraités pour les rendre conformes à la présentation des montants adoptée pour la période en cours.

## Analyse financière Sommaire

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 \$	48 \$	137 \$	171 \$
Résultat par action - de base et dilué	6,36 \$	49,03 \$	139,53 \$	173,53 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (trimestres annualisés) <sup>1</sup>	1,7 %	13,8 %	9,4 %	12,8 %

L'Empire Vie a déclaré, pour le quatrième trimestre, un résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de 6 millions de dollars en 2018, comparativement à 48 millions de dollars en 2017. La diminution des bénéfices est principalement attribuable aux mises à jour défavorables des hypothèses et au déclin des revenus tirés des frais liés au secteur de la gestion de patrimoine. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires s'élève à 137 millions de dollars comparativement à 171 millions de dollars en 2017. Ce résultat s'explique surtout par les mises à jour des hypothèses défavorables.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-après présente une ventilation des composantes des sources de bénéfices pour le quatrième trimestre et l'exercice :

Sources de bénéfices <sup>1</sup> (en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfices prévues sur les affaires en vigueur	51 \$	53 \$	194 \$	183 \$
Effet des nouvelles affaires	(12)	(8)	(16)	(22)
Gains et pertes actuariels	(26)	8	(3)	16
Mesures de gestion et modifications des hypothèses	(22)	4	(20)	32
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	(9)	58	154	209
Bénéfices relatifs à l'excédent	15	9	37	28
Résultat avant impôts	7	66	191	236
Impôts	(3)	15	40	56
Résultat net attribuable aux actionnaires	10	52	151	181
Dividendes sur actions privilégiées	3	3	13	10
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 \$	48 \$	137 \$	171 \$

Les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur pour le quatrième trimestre ont diminué de 4 % en raison d'une baisse des résultats dans le secteur de la gestion de patrimoine qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des résultats dans le secteur de l'assurance individuelle. Pour l'exercice, les bénéfices prévus ont augmenté de 6 %, principalement en raison de la croissance du secteur de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine.

L'effet des nouvelles affaires pour le quatrième trimestre est principalement attribuable à l'augmentation des pressions exercées par les nouvelles affaires du secteur de l'assurance individuelle et à la croissance des ventes au chapitre des rentes fixes dans le secteur de la gestion de patrimoine par rapport à 2017. Pour l'exercice, la diminution globale des pressions exercées par les nouvelles affaires est liée à un déclin des ventes globales du secteur de la gestion de patrimoine, principalement en raison des ventes de produits de fonds distincts inférieures.

Les pertes actuarielles pour le quatrième trimestre sont principalement attribuables à l'augmentation des pertes sur les placements des secteurs de l'assurance individuelle et de la gestion de patrimoine. Pour l'exercice, les gains actuariels moins élevés par rapport à 2017 sont principalement attribuables à une augmentation des pertes sur les placements des secteurs de la gestion de patrimoine et de l'assurance individuelle. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par l'amélioration des résultats au chapitre des règlements d'assurance santé et d'assurance invalidité de longue durée du secteur de l'assurance collective et par l'amélioration des résultats en ce qui concerne les rachats et les déchéances du secteur de l'assurance individuelle.

Les mesures de gestion prises au cours du quatrième trimestre et de l'exercice pour 2018 et 2017 comprennent l'amélioration de l'appariement des actifs et des passifs dans le secteur de l'assurance vie individuelle. Au cours du premier et du deuxième trimestre de 2018 et du premier trimestre de 2017, l'Empire Vie a augmenté ses positions dans des parts de sociétés immobilières en commandite, ce qui a entraîné un gain par suite de la mise à jour des passifs des contrats d'assurance.

Les modifications des hypothèses font référence à l'incidence des hypothèses projetées concernant le comportement des titulaires de polices, la mortalité, le rendement des placements, les charges et d'autres facteurs sur les provisions techniques. L'Empire Vie revoit régulièrement ses hypothèses et les met à jour afin de refléter les résultats de la société et du secteur de l'assurance. Pour le quatrième trimestre et l'exercice, le changement s'explique principalement par la hausse des passifs des contrats d'assurance visant à refléter l'incidence de la modification des hypothèses relativement au comportement des titulaires de polices sur les polices d'assurance vie universelle et d'assurance temporaire renouvelable en vigueur.

Les bénéfices relatifs à l'excédent ont augmenté au cours du quatrième trimestre et de l'exercice, principalement en raison des gains réalisés sur le programme de couverture de la société et des charges d'intérêt plus faibles découlant du niveau de la dette subordonnée moins élevé. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par la diminution de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

## Principales données financières

Information financière tirée de l'état du résultat net (en millions de dollars)	Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2018	2017	2016
<b>Produits</b>			
Produit net des primes	874 \$	834 \$	882 \$
Produit d'honoraires	264	257	228
Revenu de placement	308	281	255
Gain réalisé sur les placements à la juste valeur par la biais du résultat net	12	57	20
Profit réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	(1)	6	12
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(318)	239	12
<b>Total des produits</b>	<b>1 138</b>	<b>1 675</b>	<b>1 409</b>
<b>Charges</b>			
Prestations et charges	931 \$	1 425 \$	1 178 \$
Impôts sur le résultat et taxes	60	74	73
<b>Total des charges</b>	<b>991</b>	<b>1 499</b>	<b>1 251</b>
Résultat net après impôts	148	176	157
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	(3)	(5)	(3)
Résultat net attribuable aux actionnaires	151 \$	181 \$	161 \$
Dividendes sur actions privilégiées	13	10	8
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	137	171	153
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,4 %	12,8 %	13,1 %

La volatilité dans les produits des activités ordinaires a surtout été causée par l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la variation de la juste valeur des gains ou des pertes des placements. L'effet de ces fluctuations sur le résultat net a été considérablement réduit en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance (inclut au poste « Prestations et charges » du tableau ci-dessus).

Information financière tirée de l'état de la situation financière (en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	2018	2017	2016
<b>Actif</b>			
Trésorerie et placements	8 278 \$	8 559 \$	7 605 \$
Autres actifs	168	153	175
Actifs des fonds distincts	7 823	8 682	8 082
<b>Total des actifs</b>	<b>16 270 \$</b>	<b>17 395 \$</b>	<b>15 862 \$</b>
<b>Passif</b>			
Passifs des contrats d'assurance	5 176 \$	5 365 \$	5 004 \$
Passifs de réassurance	789	651	533
Dette subordonnée	399	698	499
Autres passifs	300	278	295
Passifs des polices de fonds distincts	7 823	8 682	8 082
<b>Total des passifs</b>	<b>14 487</b>	<b>15 674</b>	<b>14 412</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 783</b>	<b>1 721</b>	<b>1 450</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>16 270 \$</b>	<b>17 395 \$</b>	<b>15 862 \$</b>

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Autre information financière (en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	2018	2017	2016
<b>Actifs sous gestion<sup>1</sup></b>			
Actifs du fonds général <sup>1</sup>	8 447 \$	8 713 \$	7 780 \$
Actifs des fonds distincts <sup>1</sup>	7 823	8 682	8 082
Actifs des fonds communs de placement <sup>1</sup>	145	184	189
Dette subordonnée	399	698	499
Actions privilégiées	250	250	150
<b>Capital règlementaire disponible</b>			
Première catégorie	1 476 \$	1 409 \$	1 206 \$
Deuxième catégorie	653	932	707
Total	2 129	2 341	1 913
<b>Provision d'excédent et dépôts admissibles</b>	887	s. o.	s. o.
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	2 029	s. o.	s. o.
<b>Capital règlementaire requis</b>	s. o.	831 \$	771 \$
<b>Ratio total du TSAV</b>	149 %	s. o.	s. o.
<b>Ratio du noyau de capital du TSAV</b>	103 %	s. o.	s. o.
<b>Ratio du MPRCE</b>	s. o.	282 %	248 %
	<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>		
	2018	2017	2016
<b>Dividendes en espèces par action</b>			
Actions privilégiées, série 1	1,4375 \$	1,4375 \$	1,3183 \$
Actions privilégiées, série 3	1,2250 \$	0,2584 \$	— \$
Actions ordinaires	40,6060 \$	— \$	— \$

En 2016, l'émission de débetures subordonnées totalisant 200 millions de dollars a augmenté le ratio du montant minimum permanent requis pour le capital et l'excédent (MPRCE) de l'Empire Vie de 26 points de pourcentage, et l'émission d'actions privilégiées se chiffrant à 149,5 millions de dollars l'a augmenté de 20 points de pourcentage. En 2017, l'émission de débetures subordonnées totalisant 200 millions de dollars a augmenté le ratio du MPRCE de l'Empire Vie de 16 points de pourcentage, et l'émission d'actions privilégiées se chiffrant à 100 millions de dollars l'a augmenté de 17 points de pourcentage. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) a remplacé le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MPRCE). Veuillez consulter la section « Capital règlementaire » pour obtenir un rapport de nos résultats aux fins du TSAV.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

## Résultats par principaux secteurs

Les tableaux ci-après fournissent un sommaire des résultats de l'Empire Vie par principaux secteurs pour la période de trois mois close le 31 décembre et pour l'exercice pour 2018 et 2017. Un rapport des résultats se trouve dans la section « Résultats par secteur » du rapport de gestion.

Pour la période de trois mois close le 31 décembre (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Produits</b>										
Primes nettes	53 \$	33 \$	86 \$	82 \$	99 \$	95 \$	— \$	— \$	237 \$	210 \$
Revenu de placement	10	10	1	1	53	49	18	17	82	77
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(18)	14	1	1	(70)	245	2	—	(86)	260
Profit (perte) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	—	(6)	8	(1)	(3)	(7)	6
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	—	—	—	—	—	—	(2)	4	(1)	4
Produits tirés des frais	62	67	3	3	—	—	—	—	65	70
<b>Total des produits</b>	<b>106</b>	<b>125</b>	<b>91</b>	<b>87</b>	<b>76</b>	<b>397</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>289</b>	<b>627</b>
<b>Charges</b>										
Prestations et règlements, montant net	45	43	60	57	36	32	—	—	141	132
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et de placements	8	17	3	(1)	12	302	—	—	23	318
Participations sur polices	—	—	—	—	9	9	—	—	9	9
Charges d'exploitation, commissions et charges d'intérêt	40	37	22	19	38	30	1	7	101	93
Impôts sur le résultat et taxes	3	7	3	4	(4)	7	3	3	5	21
<b>Total des charges</b>	<b>96</b>	<b>104</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>91</b>	<b>380</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>278</b>	<b>573</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>11 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>54 \$</b>
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation									1	2
Dividendes sur actions privilégiées									3	3
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>									<b>6 \$</b>	<b>48 \$</b>

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Pour la période de douze mois close le 31 décembre (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Produits</b>										
Primes nettes	155 \$	136 \$	340 \$	331 \$	379 \$	368 \$	— \$	— \$	874 \$	834 \$
Revenu de placement	39	39	4	4	199	183	66	55	308	281
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(35)	19	(1)	—	(279)	213	(3)	7	(318)	239
Profit (perte) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1	2	—	—	15	69	(4)	(15)	12	57
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	—	—	—	—	—	—	(2)	6	(1)	6
Produits tirés des frais	253	246	11	10	—	—	—	—	264	257
<b>Total des produits</b>	<b>412</b>	<b>443</b>	<b>354</b>	<b>344</b>	<b>314</b>	<b>833</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>1 138</b>	<b>1 675</b>
<b>Charges</b>										
Prestations et règlements, montant net	185	197	230	233	154	130	—	—	570	561
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et de placements	(17)	(8)	1	—	(34)	487	—	—	(50)	479
Participations sur polices	—	—	—	—	30	30	—	—	30	30
Charges d'exploitation, commissions et charges d'intérêt	147	143	82	75	132	116	20	20	381	354
Impôts sur le résultat et taxes	24	27	17	16	12	23	7	8	60	74
<b>Total des charges</b>	<b>339</b>	<b>360</b>	<b>330</b>	<b>324</b>	<b>295</b>	<b>787</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>991</b>	<b>1 499</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>73 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>148 \$</b>	<b>176 \$</b>
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation									(3)	(5)
Dividendes sur actions privilégiées									13	10
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>									<b>137 \$</b>	<b>171 \$</b>

## Total des produits des activités ordinaires

Les primes nettes pour le quatrième trimestre et l'exercice ont été plus élevées comparativement à la même période en 2017, principalement en raison de la croissance dans tous les secteurs d'activités.

Le revenu de placement a augmenté en raison d'une modification de la composition des actifs visant à inclure des titres au rendement plus élevé.

Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont enregistré une perte nette au cours du quatrième trimestre et de l'exercice, comparativement à un gain net pour les périodes comparables de 2017. Les taux d'intérêt à long terme ont augmenté pour le quatrième trimestre et l'exercice par rapport à une diminution pour les mêmes périodes pour 2017.

Les produits tirés des frais pour le quatrième trimestre et l'exercice ont diminué de 7 % et augmenté de 3 % respectivement, par rapport aux périodes comparables de 2017. Ces résultats sont principalement liés à la gestion des fonds distincts et aux frais applicables aux garanties découlant des modifications apportées aux actifs sous gestion. Cette question est analysée plus en détail à la rubrique « Résultats par secteur - Gestion de patrimoine » plus loin dans le présent rapport.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

## Total des charges

La variation des prestations et des charges nettes s'explique en grande partie par l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la variation nette des passifs des contrats d'assurance. Si l'on exclut les changements liés au marché, le total des prestations et des charges pour le quatrième trimestre et l'exercice de 2018 n'a presque pas changé depuis 2017.

Au quatrième trimestre, les prestations nettes et les règlements ont augmenté de 7 % par rapport à 2017 grâce aux augmentations au sein de tous les secteurs d'activité. Pour l'exercice, l'augmentation de 2 % des prestations nettes et des règlements, qui s'explique par une augmentation dans le secteur de l'assurance individuelle, a été partiellement contrebalancée par les diminutions dans les secteurs de l'assurance collective et de la gestion de patrimoine. Les prestations nettes et la variabilité des règlements dépendent des demandes de règlement survenues. En règle générale, les demandes de règlement augmentent d'année en année en raison de la croissance des blocs d'assurance. La variabilité des règlements ne peut, isolément, influencer le résultat net, puisque des passifs de contrats d'assurance sont libérés lorsque les demandes de règlement surviennent. Les passifs de contrats d'assurance libérés pourraient être supérieurs ou inférieurs au montant des demandes survenues selon que les résultats en matière de règlements sont supérieurs ou inférieurs aux estimations des passifs des contrats d'assurance. Les résultats techniques en matière de règlements correspondent à la combinaison des demandes survenues en comparaison des demandes escomptées dans le prix des produits et dans les passifs des contrats d'assurance. Les résultats par rapport à l'exercice précédent sont présentés sous la section « Sources de bénéfices » des secteurs concernés (voir la section « Résultats par secteur » plus loin dans ce rapport).

Les charges d'exploitation, les commissions et les charges d'intérêt ont augmenté au cours du quatrième trimestre et de l'exercice, principalement en raison d'une augmentation des frais de commissions liés aux ventes plus élevées des secteurs de l'assurance collective et de l'assurance individuelle.

## Résultats par secteur - Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
<b>Rentes fixes</b>				
Actifs sous gestion <sup>1</sup>	944 \$	972 \$	944 \$	972 \$
Ventes brutes <sup>1</sup>	53	33	155	136
Ventes nettes <sup>1</sup>	23	7	32	3
<b>Fonds distincts</b>				
Actifs sous gestion <sup>1</sup>	7 806	8 661	7 806	8 661
Ventes brutes <sup>1</sup>	244	309	908	1 112
Ventes nettes <sup>1</sup>	(18)	56	(118)	140
Produits tirés des frais	61	66	249	242
<b>Fonds communs</b>				
Actifs sous gestion <sup>1</sup>	145	184	145	184
Ventes brutes <sup>1</sup>	2	9	16	27
Ventes nettes <sup>1</sup>	(8)	(4)	(27)	(21)
Produits tirés des frais	1	1	3	3
<b>Résultat net après impôts</b>	11 \$	21 \$	73 \$	83 \$

Les actifs sous gestion des rentes fixes ont diminué de 3 % au cours des 12 derniers mois, malgré les taux agressifs de la concurrence sur le marché, les ventes brutes ont grimpé de 61 % durant le quatrième trimestre de 2018 et de 14 % pour l'exercice complet.

Les actifs sous gestion des fonds distincts ont diminué de 10 % au cours des 12 derniers mois, principalement en raison de la baisse des marchés boursiers au cours de la période. Pour le quatrième trimestre et l'exercice, les ventes brutes ont diminué par rapport à 2017, principalement en raison des ventes moins élevées du produit de garantie de retrait. Le 12 novembre 2018, l'Empire Vie a lancé sa nouvelle option d'acquisition, l'option sans frais, pour ses

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »



# RAPPORT DE GESTION

produits de fonds de placement garanti (FPG) et Catégorie Plus 3.0. Elle a également ajouté quatre fonds mondiaux à Catégorie Plus 3.0. L'option sans frais offre aux clients un plein accès à leurs placements sans frais de rachat. Le 28 mai 2018, l'Empire Vie a annoncé sept nouveaux fonds mondiaux, une option d'honoraires de service et un programme de taux privilégiés pour fournir aux clients des options de placement mondiales et moins coûteuses dans ses FPG, sa gamme de fonds distincts. Le 23 octobre 2017, l'Empire Vie a lancé une nouvelle version de son produit avec garantie de retrait plus efficient en termes de capital que l'ancien produit, qui se traduit par une baisse des coûts pour les consommateurs. L'industrie des fonds distincts a enregistré un déclin des ventes d'environ 8 % en 2018 par rapport à 2017, tandis que » Empire Vie a diminué ses ventes de 18 % au cours de la même période.

Les produits tirés des frais sur les fonds distincts ont diminué de 8 % pour le quatrième trimestre de 2018 et ont augmenté de 3 % pour l'exercice complet. Ces résultats s'expliquent surtout par des variations des actifs moyens sous gestion par rapport aux mêmes périodes pour 2017.

Les actifs de fonds communs de placement sous gestion ont diminué au cours de 12 derniers mois. Cette diminution est attribuable à des ventes de fonds communs plus faibles et à la fermeture de trois fonds communs au cours du troisième trimestre de 2017. L'Empire Vie continue d'explorer diverses options stratégiques en lien avec ses affaires de fonds communs de placement.

Le tableau ci-après présente une ventilation des sources de bénéfices provenant du secteur de la gestion du patrimoine pour le quatrième trimestre et l'exercice :

Sources de bénéfices <sup>1</sup> - Gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	33 \$	36 \$	121 \$	118 \$
Effet des nouvelles affaires	(6)	(2)	(11)	(9)
Gains et pertes actuariels	(9)	1	(9)	9
Mesures de gestion et modifications des hypothèses	(5)	(7)	(5)	(7)
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	13	28	97	111
Impôts	3	7	24	28
Résultat net attribuable aux actionnaires	11 \$	21 \$	73 \$	83 \$

La diminution des bénéfices prévus sur les affaires en vigueur pour le quatrième trimestre de 2018 par rapport à la même période en 2017 est principalement attribuable aux produits tirés des frais moins élevés des actifs sous gestion des fonds distincts. L'effet des nouvelles affaires est principalement attribuable à la hausse des ventes de rentes fixes, qui a été partiellement contrebalancée par les ventes de fonds distincts et de fonds communs moins élevés. Les pertes actuarielles pour le quatrième trimestre et l'exercice complet de 2018, par rapport aux gains actuariels aux périodes comparables en 2017, s'expliquent principalement par l'augmentation des passifs des contrats des garanties des fonds distincts, et aux résultats de placement défavorables attribuables aux actifs appariés aux rentes immédiates relativement aux périodes comparables de 2017. Les pertes au chapitre des mesures de gestion et des modifications des hypothèses pour le quatrième trimestre et l'exercice complet de 2018 ont surtout été causées par les mises à jour défavorables des hypothèses des affaires de rentes fixes.

## Résultats par secteur - Assurance collective

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
<b>Principales données financières</b>				
Ventes, primes annualisées <sup>1</sup>	12 \$	16 \$	59 \$	43 \$
Primes nettes	86	82	340	331
<b>Résultat net après impôts</b>	3 \$	7 \$	24 \$	20 \$

Pour le quatrième trimestre et l'exercice, les ventes de primes annualisées pour l'assurance collective ont respectivement diminué de 25 % et augmenté de 37 % respectivement par rapport aux périodes comparables de

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

2017. Ce résultat s'explique principalement par le transfert au premier trimestre de 2018 d'un bloc d'affaires important provenant d'un nouveau partenaire de distribution stratégique, ainsi que de la croissance soutenue du marché des propriétaires de PME. Au cours des deux dernières années, l'Empire Vie a conclu plusieurs partenariats stratégiques afin d'augmenter sa part de marché.

Les primes nettes pour le quatrième trimestre et l'exercice ont respectivement augmenté de 5 % et de 3 % par rapport aux périodes comparables de 2017. L'Empire Vie continue de se concentrer sur les ventes rentables dans le marché des produits d'assurance collective où la concurrence sur les prix se maintient pour tous les principaux secteurs d'activité.

Le tableau ci-après présente une ventilation des sources de bénéfices provenant du secteur de l'assurance collective pour le quatrième trimestre et l'exercice :

Sources de bénéfices <sup>1</sup> - Assurance collective (en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfices prévues sur les affaires en vigueur	6 \$	5 \$	22 \$	22 \$
Effet des nouvelles affaires	(8)	(3)	(13)	(10)
Gains et pertes actuariels	2	4	19	12
Mesures de gestion et modifications des hypothèses	4	3	4	3
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	4	9	32	27
Impôts	1	2	8	7
Résultat net attribuable aux actionnaires	3 \$	7 \$	24 \$	20 \$

Les bénéfices prévus pour le quatrième trimestre et pour l'exercice 2018 sont demeurés relativement inchangés par rapport à la période comparable de 2017. L'effet des nouvelles affaires est principalement lié aux frais pour les nouvelles affaires. La diminution des gains actuariels pour le quatrième trimestre s'explique surtout par les résultats moins favorables en matière de règlements par rapport aux résultats du quatrième de 2017. L'augmentation des gains actuariels pour l'exercice comparativement à la même période en 2017 est attribuable à l'amélioration continue au chapitre des règlements d'assurance maladie et d'assurance invalidité, qui a été contrebalancée par l'augmentation des charges liées aux activités de développement des affaires. La société ne peut pas prédire si l'amélioration au chapitre des règlements se poursuivra, à mesure qu'elle équilibre la gestion des règlements et l'expérience client.

En 2018 et en 2017, les mesures de gestion et les modifications des hypothèses ont été favorables principalement en raison des mises à jour des hypothèses relatives aux passifs des polices collectives d'assurance invalidité à long terme au quatrième trimestre.

## Résultats par secteur - Assurance individuelle

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
<b>Principales données financières</b>				
Ventes, primes annualisées <sup>1</sup> des actionnaires	6 \$	5 \$	23 \$	22 \$
Ventes, primes annualisées <sup>1</sup> des titulaires de polices	5	3	16	10
Primes nettes des actionnaires	69	71	278	281
Primes nettes des titulaires de polices	29	24	101	87
<b>Résultat net après impôts</b>				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	(16) \$	17 \$	24 \$	56 \$
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	1	—	(4)	(10)
Résultat net après impôts	(15) \$	17 \$	19 \$	46 \$

Les ventes de primes annualisées des actionnaires et des titulaires de police pour le quatrième trimestre et l'exercice ont augmenté par rapport aux périodes comparables de 2017. Les primes nettes des actionnaires ont diminué alors que celles des titulaires de police ont augmenté pour le quatrième trimestre et l'exercice par rapport aux périodes comparables de 2017, principalement en raison des changements liés aux affaires en vigueur. L'Empire Vie a lancé la

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Protection vie garantie en novembre 2018. Cette protection offre aux clients une protection viagère garantie et ne requiert aucune question relative à l'état de santé ou au mode de vie. L'Empire Vie a continué d'apporter des changements à son produit avec participation AssurMax<sup>MD</sup> depuis son lancement en 2015. En février 2017, l'Empire Vie a lancé AssurMax<sup>MD</sup> 8 primes et Optimax Patrimoine<sup>MD</sup> 8 primes afin d'offrir aux clients une nouvelle option leur permettant de payer leur police avec participation en aussi peu que huit ans.

Le tableau suivant présente une ventilation des sources de bénéfices provenant du secteur de l'assurance individuelle (à l'exclusion de la quote-part attribuable aux titulaires de polices) pour le quatrième trimestre et l'exercice :

Sources de bénéfices <sup>1</sup> - Assurance individuelle (à l'exclusion de la quote-part attribuable aux titulaires de polices) (en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfices prévues sur les affaires en vigueur	13 \$	11 \$	50 \$	43 \$
Effet des nouvelles affaires	2	(2)	7	(4)
Gains et pertes actuariels	(19)	4	(14)	(4)
Mesures de gestion et modifications des hypothèses	(21)	8	(19)	36
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	(25)	21	24	71
Impôts	(9)	4	1	15
Résultat net attribuable aux actionnaires	(16) \$	17 \$	24 \$	56 \$

Les bénéfices prévus pour le quatrième trimestre et l'exercice sont principalement attribuables à la croissance globale des affaires en vigueur. L'incidence des nouvelles affaires au cours du quatrième trimestre et de l'exercice s'explique avant tout par la diminution des frais engagés pour les nouvelles affaires comparativement à 2017. Les pertes actuarielles pour le quatrième trimestre concernaient principalement les pertes sur les placements des actifs d'actions adossés à des passifs d'assurance à long terme. Les pertes actuarielles pour l'exercice sont principalement liées aux pertes sur les placements en actions et aux résultats défavorables au chapitre des rachats et des déchéances par rapport à la même période en 2017. Ces pertes ont été partiellement compensées par les gains sur les placements en titres à revenu fixe et les actifs immobiliers adossés à des passifs d'assurance.

Les gains découlant des mesures de gestion visant un meilleur appariement des actifs et des passifs au cours du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2018 ont été assombris par les mises à jour défavorables des hypothèses relatives aux passifs des polices. La direction continuera d'apporter des changements aux portefeuilles d'actifs afin de réduire l'asymétrie entre les actifs et les passifs.

Le tableau ci-après présente une ventilation des mises à jour des hypothèses relatives aux passifs des polices :

(en millions de dollars)	Exercice	
	2018	2017
<b>Composantes de la diminution du résultat avant impôt découlant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats</b>		
Hypothèses liées à la déchéance et aux primes	(59) \$	(19) \$
Hypothèses de rendement net	(3)	(33)
Mortalité	28	16
Autre	(3)	35
Gain (perte) total résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats (à l'exclusion de la quote-part attribuable aux titulaires de polices)	(38) \$	(1) \$

L'ajustement des hypothèses liées à la déchéance et aux primes pour 2018 était principalement lié à l'ajustement des hypothèses liées aux déchéances des produits d'assurance temporaire 10 ans renouvelable sans participations, ainsi qu'à l'amélioration des hypothèses liées aux déchéances des contrats d'assurance vie universelle au niveau du financement. La société a comptabilisé 20 millions de dollars de cette mise à jour des hypothèses dans le troisième trimestre de 2018. Elle a inclut la différence dans le quatrième trimestre. L'ajustement des hypothèses liées à la

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

déchéance et aux primes pour 2017 découlait également principalement des primes projetées et des taux de déchéance des contrats d'assurance vie universelle.

Le principal changement apporté aux hypothèses de rendement net des placements pour 2018 était minime, alors que le changement apporté en 2017 a donné lieu à une baisse générale des rendements futurs et à une augmentation du passif des polices.

Les modifications des hypothèses de la mortalité comprennent les mises à jour liées aux résultats au chapitre de la mortalité et la révision de l'échelle d'amélioration de la mortalité. Cette échelle est conforme à l'échelle d'amélioration de la mortalité promulguée par l'Institut canadien des actuaires.

Les autres mises à jour des hypothèses relatives aux passifs des polices en 2018 et en 2017 ont surtout consisté en des améliorations à la modélisation des traités de réassurance.

## Résultats - Capital et excédent

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
<b>Résultat net après impôts</b>				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	12 \$	7 \$	30 \$	21 \$
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	—	3	1	5
Résultat net après impôts	13 \$	9 \$	31 \$	27 \$

En plus des trois principaux secteurs d'activité, l'Empire Vie maintient des comptes distincts pour le revenu de placement attribuable au compte capital et excédent des actionnaires et au compte excédent des titulaires de polices.

Le tableau suivant présente une ventilation des sources de revenus pour le quatrième trimestre et l'exercice à ce jour pour le capital et l'excédent (à l'exclusion de la quote-part attribuable aux titulaires de polices).

Sources de bénéfices <sup>1</sup> - Capital et excédent (à l'exclusion de la quote-part attribuable aux titulaires de polices)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars)				
Résultat sur les placements	9 \$	19 \$	54 \$	56 \$
Profit (perte) sur les instruments de couverture	8	(4)	3	(9)
Intérêts et autres charges	(1)	(7)	(20)	(20)
Bénéfices avant impôts	15 \$	9 \$	37 \$	28 \$
Impôts	3	2	7	6
Résultat net attribuable aux actionnaires	12 \$	7 \$	30 \$	21 \$

La diminution du résultat net découlant des placements pour quatrième trimestre et l'exercice par rapport à 2017 s'explique surtout par les pertes liées à la juste valeur pour l'actif investi attribuable au déclin de la valeur de marché des actions privilégiées. L'Empire Vie a engagé un gain sur son programme de couverture au cours du quatrième trimestre et de l'exercice, principalement en raison de la baisse des indices boursiers canadiens en 2018, comparativement à une hausse en 2017 (décrite ci-après dans la section « Gestion du risque »). La charge d'intérêts pour le trimestre a diminué principalement en raison du niveau de la dette subordonnée moins élevé découlant d'un rachat en mai 2018. Pour l'exercice de 2018, les taux d'intérêt et autres charges sont demeurés relativement inchangés puisque le niveau de la dette subordonnée moins élevé est contrebalancé par un niveau plus élevé du taux d'intérêt de la dette subordonnée émise en 2017.

## Dividendes versés aux actionnaires

Les dividendes déclarés et versés aux porteurs d'actions ordinaires, ainsi que le montant de ces dividendes, sont à la discrétion du conseil d'administration.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Les dividendes versés aux actionnaires ordinaires sont revus tous les trimestres et varient en fonction de divers facteurs, tels que les résultats d'exploitation, le contexte économique et la situation financière de l'Empire Vie, qui tient compte des exigences réglementaires applicables aux dividendes versés aux actionnaires, et de tout autre facteur considéré pertinent par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende de 17,4408 \$ par action ordinaire le 27 février 2019 payable le 4 avril 2019 à tous les actionnaires ordinaires inscrits le 14 mars 2019.

Le tableau ci-après présente les détails des montants et des dates pour chaque action ordinaire et chaque dividende déclaré sur les actions privilégiées :

	Montant des dividendes par action	Date de versement	Date d'inscription
Actions ordinaires	17,440800 \$	4 avr. 2019	14 mars 2019
Actions privilégiées à taux ajustable et à dividende non cumulatif de série 1 (TSX: EML.PR.A)	0,359375 \$	17 avr. 2019	18 mars 2019
Actions privilégiées à taux ajustable et à dividende non cumulatif de série 3	0,306250 \$	17 avr. 2019	18 mars 2019

L'Empire Vie précise que les dividendes précités sont des dividendes déterminés aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toute législation provinciale sur les impôts semblables.

## Total des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Exercice	
	2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités</b>		
Activités d'exploitation	<b>346 \$</b>	297 \$
Activités d'investissement	<b>(68)</b>	(652)
Activités de financement	<b>(367)</b>	280
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>(89) \$</b>	(75) \$

La variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'est traduite par une sortie de trésorerie de 89 millions de dollars, qui se compose des éléments suivants :

- La hausse des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en 2018 par rapport à 2017 est principalement attribuable à l'augmentation des entrées de trésorerie qui proviennent des variations du fonds de roulement.
- Les flux de trésorerie utilisés à des fins d'investissement ont diminué en 2018 par rapport à 2017 principalement en raison de la hausse des placements à court terme et de la baisse des achats d'actifs, déduction faite des placements venus à échéance. En 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont principalement été utilisés pour le placement du produit de l'émission de débentures subordonnées totalisant 200 millions de dollars et de l'émission d'actions privilégiées totalisant 100 millions de dollars.
- L'augmentation de l'utilisation des flux de trésorerie liés aux activités de financement en 2018 par rapport à 2017 est attribuable au rachat de dettes subordonnées de 300 millions de dollars le 31 mai 2018 et aux dividendes versés aux actionnaires ordinaires et aux porteurs d'actions privilégiées. Les rentrées de trésorerie pour l'exercice de 2017 sont principalement attribuables à l'émission de débentures subordonnées totalisant 200 millions de dollars et à l'émission d'actions privilégiées totalisant 100 millions de dollars.

Reportez-vous aux notes 10 (e) et 28 (b) des états financiers consolidés de 2018 pour une analyse des liquidités de l'Empire Vie.

## Instruments financiers

L'Empire Vie achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de l'Empire Vie. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés à forte capitalisation négociées en bourse pour soutenir les passifs de ses contrats d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces instruments financiers visent à répondre aux exigences en

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

matière de liquidité liées aux polices de l'Empire Vie, selon les limites établies par celle-ci. L'Empire Vie est sujette aux risques du marché liés à ces instruments financiers.

L'Empire Vie est également sujette à un risque de crédit lié à ces instruments financiers qui pourrait entraîner une perte, si l'autre partie n'est pas en mesure de respecter ses obligations. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débetures, des actions privilégiées, des placements à court terme et des prêts hypothécaires. L'Empire Vie gère son exposition au risque de marché principalement en appliquant des limites de placement et en supervisant ses gestionnaires de placement internes et les cabinets de placement externes par l'intermédiaire du chef des placements, du comité de gestion des actifs et du comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement la taille et la composition des actifs des portefeuilles. L'Empire Vie dispose d'un programme de couverture semi-statique dans le cadre de son approche de gestion de ce risque. Elle gère le risque de crédit en appliquant les lignes directrices relatives aux placements établies par le comité des placements. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débetures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction examine la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveille en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé.

L'Empire Vie gère le risque de crédit lié à un instrument dérivé en appliquant les limites et les restrictions en matière de notations de crédit prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit strictes liées à la contrepartie sont imposées. Reportez-vous aux notes 2 (d), 3, 10 (c) et 28 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 afin d'obtenir des renseignements additionnels sur les instruments financiers.

## Sources de capitaux

L'Empire Vie a émis des titres avec et sans appel public à l'épargne afin de solidifier sa position en capital et de financer la croissance de ses activités. Les titres en circulation sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Débetures subordonnées	400 \$	700 \$
Capitaux propres		
Actions privilégiées	250 \$	250 \$
Actions ordinaires	1 \$	1 \$
Total des capitaux propres	251 \$	251 \$

Le tableau ci-dessous présente les détails des actions privilégiées en circulation et des dettes subordonnées de la société :

Actions privilégiées				Aux	
(en millions de dollars)	Date de l'émission	Date de rachat la plus proche	Rendement	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actions privilégiées	Janvier 2016	17 avril 2021	5,75 %	150 \$	150 \$
Actions privilégiées	Novembre 2017	17 janvier 2023	4,90 %	100 \$	100 \$

				Aux	
(en millions de dollars)	Date de l'émission	Date de rachat la plus proche	Rendement	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Débetures subordonnées (1)	Mai 2013	31 mai 2018	2,870 %	— \$	300 \$
Débetures subordonnées (2)	Décembre 2016	16 décembre 2021	3,383 %	200 \$	200 \$
Débetures subordonnées (3)	Septembre 2017	15 mars 2023	3,664 %	200 \$	200 \$

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

(1) Débentures subordonnées non garanties de série 2013-1 à 2,870 % échéant en 2023. Le 31 mai 2018, la société a racheté la totalité du capital impayé de ces débentures. Le prix de rachat est de 100 % du montant nominal, majoré de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date de rachat.

(2) Débentures subordonnées non garanties de série 2016-1 à 3,383 % échéant en 2026. À compter du 16 décembre 2021, l'intérêt sera payable au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 1,95 %.

(3) Débentures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % échéant en 2028. À compter du 15 mars 2023, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 1,53 %.

Les débentures et les actions privilégiées de l'Empire Vie sont notées par les agences DBRS Limited (DBRS) et A.M. Best Company, Inc. (A.M. Best). Les notes d'émetteur de l'Empire Vie attribuées par la firme DBRS sont les suivantes : note d'émetteur « A » (6<sup>e</sup> de 20 catégories); note « A (faible) » pour les dettes subordonnées (7<sup>e</sup> de 20 catégories); note « A » pour la solidité financière (6<sup>e</sup> de 22 catégories); et note « Pfd-2 » pour les actions privilégiées (5<sup>e</sup> de 18 catégories). Toutes ces notes ont des perspectives stables. Selon DBRS, les notes attribuées reflètent la position de l'Empire Vie à titre d'assureur vie qui affiche continuellement un bon rendement et qui génère constamment des revenus stables tout en maintenant un profil de risque conservateur.

La firme A.M. Best a attribué les notes suivantes à l'Empire Vie : note de solidité financière « A (Excellent) » (3<sup>e</sup> de 16 catégories); note de crédit d'émetteur à long terme « a » (6<sup>e</sup> de 21 catégories); note « bbb+ » pour les dettes subordonnées (8<sup>e</sup> de 21 catégories); et note « bbb » pour ses actions privilégiées (9<sup>e</sup> de 21 catégories). Toutes ces notes ont des perspectives stables. Selon A.M. Best, les notes attribuées reflètent la solidité du bilan de l'Empire Vie, qui est classé comme étant « très solide » par A.M. Best, ainsi que ses excellents résultats d'exploitation, son profil d'entreprise neutre et sa gestion des risques appropriée.

## Capital réglementaire

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) a remplacé le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). Le TSAV a pour but d'améliorer la mesure de la position de solvabilité d'un assureur vie en tenant compte des aspects économiques à long terme des activités d'assurance vie. L'Empire Vie a présenté une solide situation de capital selon le MMPRCE et continue de présenter une solide situation de capital selon le TSAV. L'Empire Vie a l'obligation de maintenir un ratio du noyau de capital d'au moins 55 % et un ratio total de 90 %. Le BSIF a établi une cible de surveillance de 70 % pour le ratio du noyau de capital et de 100 % pour le capital total.

<b>TSAV</b>	<b>31 déc.</b>	30 sept.	30 juin	31 mars
(en millions de dollars)	<b>2018</b>	2018	2018	2018
<b>Capital réglementaire disponible</b>				
Première catégorie	<b>1 476 \$</b>	1 526 \$	1 513 \$	1 480 \$
Deuxième catégorie	<b>653</b>	608	614	915
Total	<b>2 129 \$</b>	2 134 \$	2 127 \$	2 395 \$
<b>Provision d'excédent et dépôts admissibles</b>	<b>887</b>	1 001	1 005	996
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	<b>2 029</b>	1 908	1 949	1 910
<b>Ratio total du TSAV</b>	<b>149 %</b>	164 %	161 %	178 %
<b>Ratio du noyau de capital du TSAV</b>	<b>103 %</b>	117 %	114 %	114 %

<b>MMPRCE</b>	<b>31 déc.</b>	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.
(en millions de dollars)	<b>2018</b>	2018	2018	2018	2017
<b>Capital réglementaire disponible</b>					
Première catégorie	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	1 409 \$
Deuxième catégorie	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	932
Total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	2 341 \$
<b>Capital réglementaire requis</b>	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	831 \$
<b>Ratio du MMPRCE</b>	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	282 %

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

## Autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2018	2017	2018	2017
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(7) \$	17 \$	(28) \$	7 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(3)	(1)	(4)	(3)
Total des autres éléments du résultat global	(10) \$	16 \$	(32) \$	4 \$

Les autres éléments du résultat global ont diminué au cours du quatrième trimestre, principalement en raison des pertes latentes de la juste valeur sur les placements disponibles à la vente par rapport aux gains réalisés au cours du quatrième trimestre de 2017. La diminution des autres éléments du résultat global pour l'exercice, par rapport à l'exercice 2017, est principalement attribuable aux pertes latentes de la juste valeur des actifs disponibles à la vente en 2018, et à une perte au chapitre de la réévaluation de la composante des passifs des régimes à prestations définies postérieures à l'emploi lié aux gains latents de la juste valeur des placements disponibles à la vente. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par une réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi en 2017.

La réévaluation des régimes de retraite à prestations définies n'a pas d'effet immédiat sur le TSAV, puisque le profit ou la perte de réévaluation de chaque trimestre est amorti sur 12 trimestres aux fins du TSAV.

## Dynamique sectorielle et stratégie de la direction

Les activités de la société sont organisées par secteur d'activité, chacun assumant la responsabilité de la mise au point, du marketing, de la distribution des produits, de la tarification des produits, ainsi que du service à la clientèle au sein de son marché propre. Cette structure permet de tenir compte des dynamiques de marchés distinctes pour les trois grands secteurs d'activité. La direction croit que cette structure permet à chaque secteur d'activité d'élaborer des stratégies afin d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise relatifs à la croissance des affaires et à la gestion des charges tout en reconnaissant les particularités des milieux d'affaires dans lesquels chaque secteur d'activité évolue. Les secteurs d'activité ont l'appui des unités fonctionnelles de l'entreprise qui assurent les services administratifs et technologiques des secteurs, gèrent les actifs investis et supervisent les politiques de gestion du risque de l'entreprise.

Selon les actifs du fonds général et des fonds distincts, la société fait partie des 10 principaux assureurs vie au Canada. Les parts de marché de la société sont de près de 7 % pour les fonds distincts, de 1 % pour l'assurance collective et de 3 % pour les nouvelles primes d'assurance vie. Pour conserver des prix concurrentiels sur le marché tout en assurant un rendement financier à long terme acceptable pour les actionnaires, la société doit, à titre d'organisation de taille moyenne, trouver des moyens de continuer à rivaliser au chapitre des prix avec les grandes sociétés qui profitent naturellement d'économies d'échelle. Afin d'améliorer ses charges unitaires, la direction a adopté pour l'ensemble de la société une orientation stratégique axée sur l'atteinte d'une croissance rentable dans ses marchés désignés et la gestion des charges. La société s'est concentrée exclusivement sur le marché canadien et, par surcroît, sur certains segments de ce marché où la direction croit qu'il existe des possibilités de nouer des relations solides à long terme avec ses partenaires de distribution en proposant des produits concurrentiels et un service plus personnalisé. En mettant l'accent sur certains segments particuliers du marché et en faisant en sorte que ces conseillers indépendants nous considèrent comme une solution de rechange viable à des concurrents qui ciblent des marchés plus larges, la direction est d'avis que ces relations solides permettront de dégager une croissance rentable.

Le secteur de la gestion de patrimoine de la société se compose des produits de fonds distincts, des produits à intérêt garanti et des fonds communs de placement. Ces produits livrent concurrence aux produits offerts par de nombreuses institutions financières. L'un des éléments clés de toute stratégie concurrentielle dans ce marché est l'aptitude à assurer un taux de rendement concurrentiel au client. La stratégie de placement en actions axée sur la valeur met l'accent sur le développement d'un rendement à long terme sur le marché des fonds. La direction continuera d'accroître la compétitivité en mettant l'accent sur le rendement à long terme, l'offre de produits à faibles coûts aux clients et un réseau de distribution plus étendu. L'Empire Vie a de nouveau constaté une forte croissance de ses actifs gérés grâce à ses affaires de fonds distincts en raison des nouvelles ventes nettes et de l'appréciation

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »



# RAPPORT DE GESTION

des marchés boursiers. L'Empire Vie continue de surveiller et de gérer l'exposition au risque de son produit avec garantie de retrait (produit de GR), de même que le milieu concurrentiel pour ce produit. Au cours du quatrième trimestre de 2017, l'Empire Vie a lancé une nouvelle version de son produit avec garantie de retrait plus efficient en termes de capital et réduit le degré de risque auquel s'expose l'Empire Vie, tout en offrant une solution de revenu garanti concurrentielle aux clients à des coûts moins élevés.

Au sein du vaste marché de l'assurance collective canadien, l'Empire Vie continue de centrer ses efforts sur le marché des petits groupes de moins de 200 employés, qui représente la majorité des sociétés canadiennes. Cette stratégie de créneau, ainsi que la constante priorité accordée à l'équilibre entre la croissance et le bénéfice, lui a permis d'être concurrentielle au chapitre des coûts dans ce segment du marché, ce qui devrait lui permettre d'augmenter sa part de marché et d'atteindre des rendements acceptables.

De par leur nature, les produits d'assurance individuelle sont des produits à long terme et, par conséquent, peuvent subir les pressions exercées par les nouvelles affaires. La société constate des pressions exercées par les nouvelles affaires lorsque la provision pour tenir compte des écarts défavorables compris dans les provisions mathématiques dépasse la marge bénéficiaire incluse dans le prix du produit. Compte tenu des niveaux des prix de réassurance courants sur le marché canadien, une société pourrait réduire les pressions exercées par les nouvelles affaires et améliorer ses bénéfices à court terme en optant pour une augmentation du montant de réassurance du risque d'assurance auprès de tiers. Les tendances relatives à la mortalité demeurent favorables pour les produits d'assurance vie. Plutôt que de renoncer aux bénéfices futurs qu'elle pourrait dégager advenant le maintien de la tendance à l'amélioration au chapitre de la mortalité observée au cours des dernières décennies, la société continue d'avoir recours à des niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne même si cela a des conséquences négatives sur ses bénéfices à court terme. La faiblesse des taux d'intérêt à long terme a continué d'avoir une incidence défavorable sur cette gamme de produits. Au cours des dernières années, les prix des produits d'assurance vie à long terme ont augmenté dans le secteur. L'Empire Vie a aussi relevé les prix de ces produits et a concentré ses efforts de croissance sur les produits à court terme, comme l'assurance vie temporaire renouvelable de 10 ans. Cependant, en raison des résultats à long terme raisonnables de ce secteur d'activité, la direction continue de concentrer ses efforts sur une croissance constante, sur le développement technologique et sur des améliorations des processus afin de maintenir une structure des coûts qui lui permet de demeurer concurrentielle, tout en générant un apport financier à long terme acceptable. La société revoit sa gamme de produits d'assurance vie individuelle sur une base continue pour améliorer la rentabilité, réduire le risque lié aux taux d'intérêt, réduire le capital règlementaire requis, développer des produits et des processus basés sur le Web, de même qu'améliorer l'expérience pour le client et le conseiller.

## Gestion du risque

L'Empire Vie est une institution financière offrant des produits de gestion de patrimoine, d'assurance collective et d'assurance individuelle. La société est exposée à un certain nombre de risques qui découlent de ses activités. L'objectif du processus de gestion du risque de la société est de s'assurer que les activités qui l'exposent à un risque sont cohérentes avec ses objectifs, sa stratégie et sa philosophie en matière de risque, tout en maintenant un équilibre risque/rendement approprié et en améliorant la valeur pour les parties prenantes. Lorsqu'elle prend des décisions sur la prise d'un risque ou la gestion du risque, elle évalue les besoins suivants :

- Satisfaire aux exigences de ses clients, de ses actionnaires et de ses créanciers et protéger les engagements qui ont été pris à leur égard;
- Recevoir une rémunération adéquate pour le capital affecté au soutien des activités et des objectifs stratégiques;
- Protéger sa marque;
- Maintenir sa note de solidité financière cible.

La propension au risque de l'Empire Vie détermine le niveau de risque global que la société est disposée à prendre pour mener à bien ses stratégies d'affaires. La propension au risque sert à accroître la valeur pour les actionnaires, sans toutefois compromettre la capacité de la société de rembourser les demandes de règlement et de respecter ses engagements à l'égard des titulaires de polices.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Le cadre de gestion du risque de l'Empire Vie est structuré en fonction d'un certain nombre de principes généraux :

- En raison de la nature à long terme de la plupart de ses engagements, la société accepte un risque lié au marché des capitaux, pourvu qu'il soit géré selon des niveaux de tolérance au risque et des limites bien précis. La société gère ses placements selon une approche à faible risque axée sur la valeur. Elle accepte les risques de crédit et les risques liés à d'autres actifs, pourvu qu'elle soit récompensée de manière appropriée par des rendements bonifiés;
- La société gère les liquidités de toute l'organisation afin de s'assurer avec un degré élevé de confiance que toutes les obligations envers les clients, les créanciers et les actionnaires seront respectées au moment où elles seront exigibles;
- La société accepte les risques liés à l'assurance, pour autant que les prix des produits soient clairement établis et que les risques soient gérés de façon à offrir de la valeur à ses clients et à ses actionnaires;
- La société adopte une approche de planification d'affaires avant-gardiste et de gestion du capital prudente. Elle s'efforce d'établir un niveau de confiance élevé en garantissant que le capital suffit à soutenir les activités prévues à l'avenir;
- La direction siège activement aux comités du secteur et, par l'entremise d'un réseau de personnes ayant des fonctions de surveillance, surveille le contexte afin que la société se positionne de manière appropriée pour gérer les changements d'ordre réglementaire, fiscal, comptable et actuariel;
- La société accepte que les risques opérationnels fassent partie des affaires et sait que la gestion du risque est un élément clé de la prise de décisions. Elle protège ses affaires et les clients en prenant des mesures de réduction des risques;
- La société s'attend à ce que l'ensemble de ses employés adoptent le code d'éthique et agissent avec intégrité en tout temps.

Le conseil d'administration surveille le cadre, les processus, les pratiques et les examens de gestion du risque de la société et approuve la cadre de gestion du risque d'entreprise et la propension au risque de la société. L'équipe de la haute direction partage la responsabilité et l'imputabilité de la gestion du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle peut ainsi avoir une perspective interfonctionnelle sur la gestion du risque, qui est renforcée par la fréquence des communications au sein de l'équipe. La société a un comité de gestion des actifs dont la responsabilité consiste à surveiller l'administration des politiques d'entreprises établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Vous trouverez plus de détails sur la gouvernance à la section Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque du rapport annuel 2018 de l'Empire Vie. L'élaboration de la politique de gestion du risque relève du chef de la gestion du risque. Cette politique s'applique à toutes les unités d'affaires. Le chef de la gestion du risque est membre du comité de gestion des actifs et a la responsabilité de présenter des rapports sur la gestion du risque et du capital au conseil d'administration. Toutes les politiques et les procédures de gestion du risque font l'objet d'une révision régulière pour vérifier leur pertinence et prendre en compte les changements survenant dans l'environnement de risque. La responsabilité, l'application des politiques, la gestion quotidienne et les éléments de procédure incombent à la direction du secteur, soutenue par les agents responsables de la conformité des unités d'affaires et le secteur de la gestion du risque. Des représentants de la haute direction siègent aux divers comités interdisciplinaires de contrôle du risque. La société définit et documente de façon officielle ses valeurs et niveaux de tolérance au risque par l'entremise de plusieurs politiques d'entreprise, incluant un code de conduite professionnelle, des principes de communication de l'information, ainsi que des politiques de gestion du risque d'entreprise, de gestion du capital et de dénonciation. Les politiques de gestion du risque stratégique de la société (incluant celles liées à la conception et à la tarification des produits, aux placements et à la gestion du risque) sont également approuvées par le conseil d'administration ou l'un des comités de celui-ci.

## Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, l'Empire Vie présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de l'Empire Vie servant aux calculs. Les changements découlant des nouvelles affaires ou de l'échéance, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du résultat net de l'Empire Vie, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, l'Empire Vie n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations des variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

## Risque lié au marché

La société assume un risque lié aux marchés boursiers en raison de ses produits de fonds distincts et des titres de capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. L'Empire Vie a mis en place un programme de couverture semi-statique. Le programme de couverture pourrait avoir recours à des positions sur dérivés, y compris à des options de vente et à des contrats à terme. L'étendue des dérivés utilisés fait l'objet d'un suivi et d'une gestion continu, en prenant en considération le risque lié aux actions et le niveau de capital disponible.

Ce programme de couverture provoque de la volatilité dans l'état du résultat net. Selon les niveaux actuels des marchés boursiers, l'Empire Vie a le capital requis aux fins du TSAV et des passifs des contrats dans l'état de la situation financière pour les garanties associées aux fonds distincts. Par conséquent, la couverture de l'exposition au risque lié au TSAV entraîne de la volatilité dans le résultat net, puisque les gains ou les pertes liés aux instruments de couverture ne sont pas nécessairement compensés par des variations des passifs de contrats liés aux garanties sur les fonds distincts dans l'état du résultat net. Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice, l'Empire Vie a enregistré un gain sur son programme de couverture de 6 millions de dollars et de 2 millions de dollars respectivement, principalement en raison du déclin des indices boursiers canadiens. Les frais du programme de couverture étaient respectivement de 3 millions de dollars et de 7 millions de dollars pour les périodes comparables de 2017, principalement en raison du cours des actions canadiennes stable en 2017.

Le ratio du TSAV de l'Empire Vie est également sensible à la volatilité des marchés boursiers, principalement en raison des exigences en matière de passif et de capital liées aux garanties de fonds distincts. Au 31 décembre 2018, la société détenait des actifs et des passifs de fonds distincts s'élevant à 7,8 milliards de dollars. De ce montant, environ 7,5 milliards de dollars des éléments étaient assortis de garanties. Le tableau suivant fournit une ventilation en pourcentage par type de garantie :

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
<b>Pourcentage des passifs de fonds distincts comportant les garanties suivantes :</b>		
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 75 %	3 %	2 %
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 100 %	47 %	48 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (avec période minimale de 15 ans entre le dépôt et la date d'échéance)	7 %	7 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (garantie de retrait)	43 %	43 %

Toutes les garanties de fonds distincts de la société sont basées sur les polices (non sur les dépôts), ce qui, par conséquent, atténue généralement la sensibilité de l'Empire Vie aux marchés boursiers pour ses produits assortis de garanties sur les dépôts. Les produits assortis de garanties basées sur les polices tiennent compte de tous les dépôts effectués dans la police du client (que la valeur des fonds soit inférieure ou supérieure au montant garanti) pour en arriver à un paiement de garantie global net. Les produits assortis de garanties basées sur les dépôts tiennent compte uniquement des dépôts lorsque la valeur des fonds est inférieure au montant garanti, mais excluent tous les dépôts effectués dans la police du client lorsque la valeur des fonds est supérieure au montant garanti. Par conséquent, les garanties basées sur les polices paient généralement moins que les garanties basées sur les dépôts.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Pour les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts, le degré de sensibilité dépend fortement de la valeur des marchés boursiers au moment de l'évaluation. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts sont émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts sont émises, la sensibilité augmente.

Le capital règlementaire et le cadre des passifs de fonds distincts comprennent l'application de la valeur plancher de zéro (une valeur plancher de zéro est utilisée, car les montants de passifs négatifs ne sont pas permis, comme décrits ci-dessous) ainsi que d'autres contraintes règlementaires. Les effets sur la sensibilité deviennent alors non linéaires. Ces passifs sont le plus élevé de : (i) la moyenne des montants déterminés en faisant la moyenne des résultats provenant des scénarios économiques défavorables; et (ii) zéro. Selon les niveaux des marchés boursiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la sensibilité du bénéfice net attribuable aux actionnaires de l'Empire Vie aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers est comme suit :

Sensibilité aux garanties de fonds distincts : (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>31 décembre 2018 - Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>(11) \$</b>	<b>(129) \$</b>	<b>(269) \$</b>
31 décembre 2017 - Résultat net attribuable aux actionnaires	néant	néant	néant	(34) \$	(160) \$

La sensibilité de l'Empire Vie aux marchés boursiers pour les garanties des fonds distincts a augmenté principalement en raison d'une situation du passif positive en date du quatrième trimestre de 2018. La valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts est devenue positive après le déclin du marché boursier au cours du quatrième trimestre. Cette situation entraîne l'augmentation de la sensibilité du résultat net puisque tout changement du passif lorsqu'il se trouve au-dessus du seuil de zéro sera transféré au résultat net.

Par ailleurs, comme il a été mentionné précédemment, l'Empire Vie assume un risque lié aux marchés boursiers en raison des titres de capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. Selon les niveaux des marchés boursiers au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017, la sensibilité du résultat net attribuable aux actionnaires de l'Empire Vie (incluant des variations dans les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties sur les fonds distincts) et du ratio du capital qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers est comme suit (à l'exception de l'incidence du programme de couverture du risque sur capitaux propres de l'Empire Vie) :

Excluant la couverture du risque sur capitaux propres (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>31 décembre 2018 - Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	<b>41 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>(25) \$</b>	<b>(176) \$</b>	<b>(387) \$</b>
<b>31 décembre 2018 - Ratio total du TSAV</b>	<b>10 %</b>	<b>9 %</b>	<b>(10) %</b>	<b>(16) %</b>	<b>(24) %</b>

Excluant la couverture du risque sur capitaux propres (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
31 décembre 2017 - Résultat net attribuable aux actionnaires	49 \$	24 \$	(24) \$	(83) \$	(236) \$
31 décembre 2017 - Ratio du MPRCE	1 %	— %	(19) %	(43) %	(59) %

Le programme de couverture du risque lié aux actions atténue partiellement les baisses en périodes de replis, mais pourrait entraîner des pertes en périodes de hausses. Les montants pour les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017, indiqués dans le tableau ci-dessous, incluent l'incidence du programme de couverture du risque sur capitaux propres de l'Empire Vie (décrit ci-dessous) :

Incluant la couverture du risque sur capitaux propres (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>31 décembre 2018 - Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	<b>35 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>(16) \$</b>	<b>(150) \$</b>	<b>(337) \$</b>
<b>31 décembre 2018 - Ratio total du TSAV</b>	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>	<b>(9) %</b>	<b>(14) %</b>	<b>(21) %</b>

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Incluant la couverture du risque sur capitaux propres (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
31 décembre 2017 - Résultat net attribuable aux actionnaires	48 \$	24 \$	(22 ) \$	(74 ) \$	(210 ) \$
31 décembre 2017 - Ratio du MPRCE	(5) %	(2) %	(18) %	(39) %	(50) %

L'Empire Vie a également conclu une entente de réassurance afin de céder une partie de son exposition aux garanties de prestations au décès de ses fonds distincts. Tous les titulaires de polices de fonds distincts qui disposent d'une garantie de prestation au décès de 2 millions de dollars ou plus sont inclus dans cette entente. La société ne réassure pas les produits de fonds distincts d'autres assureurs.

Le capital de risque lié aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des fonds distincts et les passifs des polices qui en résultent, le coussin de solvabilité de base en vertu du TSAV au 31 décembre 2018, pour les fonds distincts de l'Empire Vie sont présentés dans le tableau suivant :

Fonds distincts (en millions de dollars)	Garantie de retrait > Valeur des fonds		Prestation à l'échéance > Valeur des fonds		Prestation au décès > Valeur des fonds		Passifs des polices	Capital du TSAV
	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque		
31 décembre 2018	2 689 \$	1 057 \$	301 \$	24 \$	3 789 \$	165 \$	4 \$	433 \$
31 décembre 2017	2 708 \$	689 \$	31 \$	1 \$	409 \$	3 \$	néant	s. o.

Les six premières colonnes du tableau ci-dessus présentent toutes les polices de fonds distincts dont le montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation au décès est supérieur à la valeur des fonds. Le capital de risque représente l'excédent du montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation au décès par rapport à la valeur des fonds de toutes ces polices. Les montants de la garantie de retrait indiqués dans le tableau ci-dessus font référence aux produits de garantie de retrait. Le capital de risque de la garantie de retrait représente le moment que l'Empire Vie pourrait verser aux titulaires de polices de garantie de retrait si leur rendement net sur chaque actif se situe à zéro pour le reste de leur vie, selon l'espérance de vie. Au 31 décembre 2018, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque totalisait 1 246 millions de dollars. Au 31 décembre 2017, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque s'élevait à 692 millions de dollars. Pour ces trois catégories de risque, le capital de risque n'est pas payable à l'heure actuelle. Son paiement dépend des résultats futurs, incluant le rendement des fonds, les décès, les dépôts, les retraits et les dates d'échéance.

Le calcul du niveau de passifs des polices et du capital requis mentionnés dans le tableau ci-dessus est basé sur la probabilité que la société doive vraisemblablement payer aux titulaires de polices de fonds distincts un montant correspondant à tout déficit qui pourrait exister sur les versements futurs aux titulaires de polices avec garantie de retrait, ou en ce qui a trait aux échéances futures des polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait aux décès futurs des titulaires de polices de fonds distincts.

De plus, l'Empire Vie considère la sensibilité du ratio du TSAV de la société par rapport aux variations des taux d'intérêt des marchés. Le tableau suivant illustre l'incidence d'une baisse immédiate des taux d'intérêt de 50 points de base et d'une baisse du taux de réinvestissement initial (TRI) présumé de 50 points de base pour les affaires d'assurance sans participation et les garanties de fonds distincts pour le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017. Il ne tient pas compte des variations potentielles du taux de réinvestissement ultime. La première colonne ci-dessous exclut les répercussions d'une variation de la valeur de marché des obligations disponibles à la vente. Les obligations disponibles à la vente offrent une compensation économique naturelle au risque de taux d'intérêt qui découle des passifs des produits de l'Empire Vie. La deuxième colonne montre l'incidence de la vente d'obligations disponibles à la vente pour réaliser les gains liés à une baisse des taux d'intérêt de 50 points de base.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt du marché TSAV/MMPRCE	Avant la vente des actifs disponibles	Après la vente des actifs disponibles
	Baisse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base
31 décembre 2018 - Ratio total du TSAV	(5) %	(5) %
31 décembre 2017 - Ratio du MPRCE	(23) %	(17) %

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié à l'incertitude que des pertes ou dommages plus importants que prévu, causés par l'inadéquation ou l'échec des processus internes, des personnes et des systèmes, ou par des événements externes, peuvent engendrer. Le risque opérationnel, présent naturellement dans toutes les activités commerciales de la société, peut prendre différentes formes : litige, non-respect de la réglementation, défaillance des technologies, interruption des activités, atteinte à la sécurité et à la confidentialité de l'information, manquement en gestion des ressources humaines, erreur de traitement ou de modélisation, vol et fraude, et dommage matériel. Les paragraphes qui suivent décrivent davantage les principaux risques opérationnels et les stratégies de gestion des risques adoptées en conséquence.

### 1) Risque juridique et de conformité à la réglementation

La société est régie par la Loi sur les sociétés d'assurances et mène ses activités sous la surveillance du BSIF. Elle doit également respecter différentes exigences légales et réglementaires visant les compagnies d'assurances et entreprises de services financiers en vigueur dans les provinces et territoires canadiens. Un changement important au cadre réglementaire pourrait nuire à l'Empire Vie. Ne pas respecter les exigences réglementaires ou décevoir les attentes du public pourrait aussi entacher sa réputation, voire l'empêcher de mener ses affaires. L'Empire Vie fait parfois l'objet de litiges; quelques poursuites sont d'ailleurs en cours. Enfin, rien ne garantit qu'un litige actuel ou futur n'ait pas d'effets néfastes considérables sur l'Empire Vie.

Le Service de la conformité de l'Empire Vie, qui est dirigé par le chef de la conformité, voit à l'application du cadre de conformité réglementaire. Ce cadre, qui est centré sur une gestion des risques de conformité à la réglementation (BSFI), comporte plusieurs volets à l'échelle de la société, notamment des politiques, des lignes directrices opérationnelles et des programmes visant à bien faire connaître les lois et la réglementation encadrant la société. Le cadre comprend aussi un volet de suivi continu des questions juridiques émergentes et des changements réglementaires, ainsi que le code de conduite professionnelle de la société. Font aussi partie du cadre les programmes d'information aux employés en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, de gestion des risques pour les renseignements personnels et la sécurité de l'information, ainsi que de signalements des manquements à cet égard. Les agents responsables de la conformité des unités d'affaires et les Services juridiques de la société se chargent de l'application du cadre. Le chef de la conformité présente régulièrement au comité d'étude sur les règles de conduite un bilan de la conformité, des principaux risques liés à la conformité et des tendances réglementaires. Le chef du contentieux fait régulièrement le point sur les questions de litige auprès du comité d'audit du conseil d'administration.

### 2) Risque de modèle

Nombre d'activités de la société reposent sur des modèles, notamment l'évaluation des investissements, la conception et la tarification des produits, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, la planification financière, ainsi que la gestion des actifs/passifs, du capital, des projets et des risques. Une mauvaise utilisation des modèles de la société, une erreur d'interprétation de leurs résultats et l'emploi de modèles, de données ou d'hypothèses qui présentent des lacunes risquent tous d'entraîner des pertes financières ou de mauvaises décisions d'affaires. La société s'est dotée de processus de gestion et d'atténuation lui permettant de surveiller le bon emploi de ses modèles, afin de limiter les conséquences financières, opérationnelles et stratégiques d'une erreur ou d'une mauvaise interprétation des résultats tirés d'un modèle. Il incombe en outre à la haute direction de s'assurer que les modèles répondent correctement aux besoins opérationnels dans les différents secteurs d'activité. La direction fait régulièrement rapport au comité de gestion du risque et du capital du conseil sur l'utilisation de modèles et sur ses activités de contrôle connexes.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

## 3) *Risque lié aux ressources humaines*

La chasse aux employés qualifiés, notamment aux cadres, est intense autant dans les services financiers que dans d'autres secteurs. Si l'Empire Vie ne parvient pas à garder ni à attirer des employés et des cadres qualifiés, ses résultats opérationnels, sa santé financière et même sa position sur le marché pourraient en souffrir. L'Empire Vie a prévu des politiques, processus et pratiques de ressources humaines pour atténuer ce risque. La direction fait régulièrement le point au comité des ressources humaines du conseil d'administration sur la planification de la relève, sur les programmes de perfectionnement des employés, ainsi que sur les pratiques et programmes de rémunération, soit des mécanismes qui visent tous à attirer des employés très performants et prometteurs, à les motiver et à les garder dans l'organisation.

## 4) *Risque lié aux tiers*

L'Empire Vie fait affaire avec des fournisseurs externes pour obtenir différents services. Elle impartit également des fonctions ou des processus opérationnels. Si un tiers ne respecte pas ses obligations contractuelles ou son accord de services dans la prestation de ses services, la société pourrait en faire les frais. Pour atténuer ce risque, la société s'est donné une politique d'impartition applicable à l'ensemble de l'organisation qui balise différents éléments comme l'évaluation de l'intérêt de l'impartition, la gestion des risques, la conclusion d'un accord de services et la gestion des accords selon les risques liés au fournisseur de services et la nature des ententes. Chaque année, la direction rend compte des activités d'impartition au comité de révision de la conduite des affaires du conseil d'administration, notamment pour faire le point sur les accords de services les plus importants pour l'Empire Vie.

## 5) *Risque lié aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités*

La société compte sur les technologies dans presque tous les aspects de ses activités et opérations, notamment pour concevoir de nouveaux produits et services, et pour les offrir. La nature même du secteur de l'assurance vie implique d'investir beaucoup dans les technologies. Pour que les activités se déroulent normalement, il faut assurer l'intégrité des opérations et des données, ainsi que la sécurité de l'information et de l'infrastructure des systèmes. Si les activités sont perturbées d'une manière ou d'une autre - panne de système, atteinte à la sécurité de l'information et à la vie privée, cyberattaque, erreur humaine, désastre naturel, activité criminelle, fraude ou perte de certaines licences logicielles -, l'Empire Vie pourrait en subir le contrecoup.

L'Empire Vie a mis en place un programme de continuité des activités et de reprise en cas de désastre applicable à toute l'organisation. Ce programme est supervisé par l'équipe de planification de la continuité des activités et la haute direction. Le programme comprend une série de politiques, de plans et de procédures, dont l'objectif est la poursuite optimale des fonctions clés et la reprise des opérations normales en toute efficacité en cas de perturbation majeure. Il incombe à chacune des unités d'affaires de préparer ses plans et processus détaillés de poursuite des activités, puis de les mettre en œuvre. L'Empire Vie établit des plans de continuité et de reprise des activités en cas de désastre qu'elle met à l'essai régulièrement. Elle a aussi une infrastructure de sauvegarde et des fonctions de reprise après échec hors site pour limiter le plus possible le temps d'arrêt et accélérer la reprise des systèmes.

Une atteinte à la sécurité des données comme une cyberattaque n'est pas impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation inappropriée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour atténuer ce risque, l'Empire Vie s'est dotée d'un programme de sécurité de l'information que le chef des technologies chapeaute. Le programme est en fait une série de normes, de procédures et de lignes directrices visant la protection des données et des systèmes informatiques. Un processus de gestion des incidents est aussi en place pour surveiller les événements de sécurité et les gérer.

Une atteinte à la vie privée n'est pas non plus impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation non autorisée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour gérer ce risque, l'Empire Vie dispose d'un programme de protection des renseignements personnels que chapeaute le chef de la protection des renseignements personnels. Ce programme, appuyé par un réseau d'agents responsables de la protection des renseignements personnels dans les unités d'affaires, prévoit des politiques et des normes, de même qu'un suivi constant des nouveautés légales en matière de protection des renseignements personnels. Des processus sont en place pour orienter les employés dans le traitement des renseignements personnels et le signalement des bris de confidentialité et d'autres problèmes aux responsables appropriés, afin qu'ils assurent le suivi et la résolution de ces problèmes. Le chef de la protection des renseignements personnels présente régulièrement au comité d'étude sur les règles de

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

conduite du conseil d'administration un rapport concernant les nouvelles tendances et les risques en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données.

## Risque commercial et stratégique

Le risque commercial et stratégique est lié à l'incertitude des bénéfices et du capital futurs découlant d'une éventuelle incapacité à mettre en place des plans d'affaires et des stratégies appropriées, de prendre des décisions, d'affecter des ressources, de gérer la distribution ou de s'adapter aux changements dans les conditions d'affaires comme l'environnement concurrentiel, les changements réglementaires et fiscaux ou les changements aux normes comptables et actuarielles. L'Empire Vie revoit et adapte régulièrement ses stratégies et plans d'affaires pour tenir compte de l'évolution des conditions commerciales et de la situation économique, politique et réglementaire. Pour faire bonne figure financièrement, la société doit pouvoir mettre en et réaliser les stratégies et les plans d'affaires qui porteront sa croissance.

Ces stratégies et plans d'affaires sont articulés en fonction de la tolérance au risque de la société, de sa position en capital et de ses objectifs financiers. L'Empire Vie réévalue périodiquement sa tolérance au risque en tenant compte du contexte économique, réglementaire et concurrentiel dans lequel elle évolue. Dans l'actuel climat d'affaires, l'Empire Vie doit s'adapter rapidement aux occasions et aux défis qui se présentent, mais aussi parfaire ses stratégies en conséquence. Si l'Empire Vie ne revoit pas ses stratégies en temps opportun ou ne s'adapte pas aux nouvelles réalités, elle pourrait rater ses objectifs de croissance.

Les stratégies et plans d'affaires de l'Empire Vie reposent sur la bonne exécution des initiatives organisationnelles et stratégiques, conçues dans une optique de croissance de l'entreprise. Or, la capacité de bien gérer les changements et de donner la priorité aux bonnes initiatives a un effet direct sur la capacité de la société à réaliser ces stratégies. Il est essentiel de déterminer quelles sont les bonnes initiatives, puis de les concrétiser pour que l'Empire Vie atteigne les objectifs de son plan d'affaires. Autrement, la société pourrait notamment avoir des difficultés avec sa structure de coûts.

La réussite des stratégies et des plans d'affaires de la société dépend d'une série de facteurs, notamment (i) dégager des bénéfices suffisants pour maintenir un niveau de capital adéquat, (ii) obtenir un rendement soutenu des investissements, (iii) respecter les exigences réglementaires, (iv) gérer les risques efficacement, (v) attirer des clients et des distributeurs, puis les garder, (vi) avoir la bonne offre de produits et (vii) réduire les dépenses d'exploitation sans nuire à la capacité d'embaucher, de garder et de motiver les bonnes personnes. La haute direction évalue les plans d'activités et stratégiques de la société et en discute avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Le conseil est aussi régulièrement informé de l'avancement des grands objectifs du plan d'affaires. Le conseil d'administration et ses sous-comités obtiennent régulièrement un compte rendu sur les principaux risques.

En plus de l'information sur les risques fournie dans ce rapport de gestion, une présentation complète des risques importants qui touchent l'Empire Vie se trouve dans la notice annuelle de la société, disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La note 28 des états financiers consolidés de 2018 présente des renseignements supplémentaires concernant la sensibilité de la société aux risques.

## Contrôles et procédures en matière de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la société visent à donner l'assurance raisonnable que les renseignements que la société doit déclarer en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières sont bien notés, traités, résumés et déclarés dans les délais prescrits. Il s'agit notamment des contrôles et procédures en place pour s'assurer que les renseignements sont recueillis et transmis à la direction en temps opportun, pour lui permettre de prendre les bonnes décisions en matière de divulgation publique d'information. La direction a supervisé une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de déclaration de la société en date du 31 décembre 2018. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société en date du 31 décembre 2018 étaient efficaces.

## Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir les mesures adéquates de contrôle interne de l'information financière et de les faire appliquer, pour donner l'assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et lors de la préparation des états financiers consolidés pour diffusion externe, conformément aux normes IFRS. Sous la supervision de la

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »



# RAPPORT DE GESTION

direction, une évaluation du contrôle interne de l'Empire Vie à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2018. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que les mesures de contrôle interne de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2018 étaient adéquates. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucun changement aux mesures de contrôle interne de l'information financière de la société n'a eu un effet important, ou était raisonnablement susceptible d'avoir un effet important, sur les mécanismes de contrôle interne de cette information.

## Estimations comptables critiques

Les principales méthodes comptables de la société sont décrites dans la note 2 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la part de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses à propos de questions qui sont incertaines par nature. Les estimations comptables les plus critiques de la société concernent l'évaluation des passifs des contrats, le classement des instruments financiers, les régimes de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi, ainsi que la détermination de la provision pour prêts douteux.

### *Passifs des contrats*

La détermination des passifs des contrats exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations, qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts pour la durée non écoulée des polices en vigueur, et qui tiennent compte des effets connexes de la réassurance. En raison des risques à long terme et des incertitudes inhérentes quant à la mesure aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats et de réduire le résultat qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. L'Institut canadien des actuaires prescrit une échelle de marges autorisées. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans le résultat de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. La note 28 des états financiers consolidés décrit la sensibilité de la société aux risques liés aux passifs des contrats.

### *Classement des instruments financiers*

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponible à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont inscrites au résultat net ou aux autres éléments du résultat global. Les notes 2 d), 3 a), 3 b) et 10 c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

### *Prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi*

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi constaté en résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les notes 2 (j) et 12 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

### *Provision pour prêts douteux*

La société adopte une politique de prudence dans l'établissement de la provision pour prêts douteux. Lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du capital et des intérêts liés à un prêt hypothécaire ou à un prêt sur contrat, la direction constitue une provision spécifique pour prêts douteux; la réduction

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

de la valeur comptable correspondante est inscrite au résultat net au cours de la période où l'existence de la moins-value est établie. Dans la détermination de la valeur de réalisation estimative du placement, la direction prend en considération un certain nombre de conditions et d'évènements parmi lesquels, la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. Toute modification de ces circonstances peut entraîner des changements subséquents dans la valeur de réalisation estimative du placement et, en conséquence, des changements dans la provision pour prêts douteux.

Les titres disponibles à la vente sont assujettis à des examens périodiques en cas de pertes de valeur importantes ou durables. Il y a indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût, d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

## Perspectives

L'économie canadienne a produit généralement le rendement attendu en 2018 : la croissance du PIB est estimée à 2 % pour l'ensemble de l'année, le dollar canadien demeuré relativement inchangé à 1,30 (moyenne annuelle) pour un dollar américain, et le taux de chômage annuel est passé de 6,3 % à 5,8 %, son point le plus bas depuis les années 1970. Les dépenses de consommation ont ralenti graduellement au cours de l'année, et les investissements des entreprises dans la machinerie et l'équipement ont connu un ralentissement important à la suite d'un premier trimestre solide en 2018. Un certain nombre d'incertitudes qui subsisteront en 2019 pourraient avoir une incidence négative sur l'économie canadienne. Ces incertitudes comprennent la réduction de la production de pétrole de l'Alberta, le ralentissement de la demande mondiale, la fermeture de l'usine de montage de GM à Oshawa, les tensions commerciales, le resserrement de la Fed et les préoccupations géopolitiques (p. ex., en Corée du Nord, en Iran, en Italie et le Brexit au Royaume-Uni).

La Banque du Canada a augmenté ses taux à trois reprises durant l'année. Le taux de financement à un jour est passé de 1,00 % à 1,75 %. La courbe de rendement des obligations du Canada s'est aplatie. Le rendement à cinq ans a légèrement augmenté, passant de 1,86 % à 1,88 % en 2018, et le rendement à 30 ans a diminué, passant de 2,26 % à 2,18 % en 2018. Les écarts de taux sur les obligations provinciales et les obligations de sociétés ont augmenté durant 2018. D'une manière générale, les taux d'intérêt ont été inférieurs à ce que l'on observe habituellement sur plusieurs années.

Les marchés boursiers mondiaux ont été faibles en 2018, et l'indice MSCI avait chuté de 10 % à la fin l'exercice. L'indice boursier américain S&P 500 a enregistré un déclin de 6,2 % et l'indice composé S&P/TSX a reculé de 11,6 % pour l'exercice. La conjoncture boursière a un effet sur les marges bénéficiaires sur les affaires en vigueur et la croissance des nouvelles affaires pour les segments de fonds distincts et de fonds communs de placement du secteur de la gestion de patrimoine de la société.

Selon les perspectives pour 2019, l'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée. L'économie canadienne devrait croître à un rythme plus lent qu'en 2018, avec des prévisions de la croissance du PIB de 1,8 %, un chiffre légèrement sous l'estimation de 2 % de 2018. Les provinces de l'Ouest devraient continuer d'afficher une croissance jusqu'à environ 2,5 %, et la Colombie-Britannique devrait tirer profit du projet de gaz naturel liquéfié (GNL). Les provinces du centre du Canada devraient subir un ralentissement de leur croissance en raison des réductions de production pétrolière et des facteurs dissuasifs des programmes de dépenses en capital. Les provinces de l'Atlantique devraient croître à un rythme plus modéré d'environ 1 %. Les taux d'intérêt à court terme devraient poursuivre leur ascension aux États-Unis et au Canada, mais à un rythme beaucoup plus lent, probablement durant la seconde moitié de l'exercice. Dans l'ensemble, l'économie canadienne est bien positionnée pour soutenir la croissance continue de tous les secteurs d'affaires de l'Empire Vie.

Le secteur de l'assurance individuelle a enregistré une croissance modeste en 2018, malgré les défis posés par le contexte de faible taux d'intérêt persistant qui a suivi la crise financière. L'Empire Vie se détourne progressivement de ses produits d'assurance vie à long terme pour se concentrer sur les produits à plus court terme, comme l'assurance vie temporaire renouvelable de 10 ans. Les taux d'intérêt à long terme, ainsi que la composition et la tarification des produits devraient continuer de constituer des enjeux pour le secteur de l'assurance individuelle de la société en 2019. Le secteur des fonds distincts a connu un recul après avoir enregistré une croissance solide en 2017. Les frais

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

seront probablement touchés par la concurrence à l'avenir. Empire Vie poursuivra sa conception de produits efficaces à faible coût livrés en ligne afin de répondre aux besoins des consommateurs. En ce qui concerne le secteur l'assurance collective, l'Empire Vie poursuivra ses efforts pour percer ce marché spécifique fortement concentré en vue d'accroître ses affaires.

Comme indiqué sous la section « Capital réglementaire », le BSIF a mis en œuvre sa ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette nouvelle ligne directrice établit un nouveau cadre de travail fondé sur le risque pour le capital réglementaire des assureurs vie. Elle remplace l'ancienne ligne directrice concernant le MMPRCE. Le TSAV a pour but d'améliorer la qualité du capital disponible et de mieux faire correspondre les mesures de risque aux aspects économiques à long terme des activités d'assurance vie. La nouvelle ligne directrice a été élaborée en consultation entre les membres de l'industrie de l'assurance vie et le BSIF. Le BSIF revoit actuellement l'approche globale pour déterminer les exigences en capital concernant les risques liés aux garanties sur les fonds distincts. En fin de compte, les changements relatifs aux exigences de capital pour les produits à revenu garanti pourraient influencer sur la capacité du secteur d'offrir ces produits à prix raisonnable aux clients. Le BSIF a indiqué que la ligne directrice pour les garanties des fonds distincts entrera en vigueur au même moment que la norme IFRS 17. Le BSIF continue d'évaluer l'application des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour les assureurs vie. Si le BSIF décide d'appliquer les FPUNV, les actions privilégiées et les débetures subordonnées émises après la date de la transition devront être conformes au nouveau programme pour être admissibles à titre de capital.

Le Conseil des normes comptables internationales a publié en mai 2017 la norme comptable pour les contrats d'assurance IFRS 17. La norme IFRS 17 comportera des changements fondamentaux par rapport à la méthode MCAB (qui renvoie à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance) que l'Empire Vie applique actuellement pour l'évaluation des contrats d'assurance et la comptabilisation des produits. L'IASB a également accordé une dispense temporaire de l'application de la norme IFRS 9, Instruments financiers afin de permettre aux compagnies d'assurance de mettre en œuvre simultanément les normes IFRS 17 et IFRS 9. La norme IFRS 9 porte sur l'évaluation des actifs financiers, le modèle des pertes sur créances prévues et la comptabilité de couverture. Pour la comptabilité des contrats d'assurance et des instruments financiers, l'objectif est une normalisation à l'échelle mondiale en vertu des IFRS plutôt que les approches différentes propres à chaque pays qui existent à l'heure actuelle. Se préparer en vue de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 représente une initiative importante à la fois pour l'Empire Vie et pour le secteur. La société évalue actuellement les effets des normes IFRS 17 et IFRS 9 sur ses états financiers consolidés. Elle élabore un plan afin d'appliquer les changements nécessaires pour être en mesure de soumettre ses rapports en fonction des nouvelles normes dès qu'elles entreront en vigueur.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont augmenté les exigences d'information à fournir pour les sociétés de fonds communs de placement, incluant les exigences au point de vente et des initiatives concernant un modèle de relations client-conseiller. Les organismes de réglementation au Canada continuent de se pencher sur les frais des organismes de placement collectif. Des tiers indépendants mandatés par les ACVM mènent actuellement des recherches sur l'effet des commissions et des frais intégrés (commissions de suivi) sur les flux des organismes de placement collectif. Ces recherches aideront les ACVM à prendre des décisions sur la structure de tarification des OPC. L'Empire Vie continue de suivre l'évolution de la situation et d'en évaluer les répercussions sur le secteur de l'assurance ultérieurement.

Le secteur améliore également la surveillance des agents généraux administrateurs (AGA) et de leurs conseillers. Les assureurs vie, dont l'Empire Vie, font régulièrement affaire avec des AGA en tant que composante clé de leur réseau de distribution des produits d'assurance et de gestion de patrimoine. En 2013, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a publié une ligne directrice portant sur la relation entre l'assureur et l'AGA (avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015). Cette ligne directrice décrit les résultats attendus et les pratiques connexes dans cinq domaines généraux, dont le fait d'exercer une diligence raisonnable avant de mettre un AGA sous contrat, d'énoncer clairement les rôles et les responsabilités dans le contrat, de favoriser une culture de traitement équitable des clients, de contrôler le rendement des AGA et de conserver la responsabilité en dernier ressort. Le secteur envisage également d'établir un programme de permis pour l'ensemble des entreprises de distribution. L'octroi de permis aux entreprises de distributions préciserait la responsabilité des partenaires de la distribution d'adhérer au code de conduite professionnelle de l'assureur et permettrait une surveillance continue des activités des conseillers.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

La réforme des régimes de retraite du gouvernement, y compris la Loi sur les régimes de pension agréés collectifs fédérale et le Régime de retraite de la province de l'Ontario, devrait réduire la demande à l'égard des produits d'épargne-retraite offerts par le secteur privé, ce qui nuirait aux banques, aux sociétés de fonds communs de placement, aux sociétés d'assurance vie et aux conseillers.

Les modifications apportées aux règles fiscales en 2016 en ce qui a trait aux critères d'exonération de certaines polices d'assurance vie ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le critère d'exonération vise à distinguer (et à taxer de manière différente) les polices conçues pour assurer la protection des polices qui sont principalement reconnues comme des placements. Ces critères d'exonération marquent un changement important du régime fiscal qui est en vigueur depuis les 30 dernières années. Ces changements ont obligé toutes les compagnies d'assurance vie à passer en revue la structure et la tarification de leurs produits d'assurance vie. L'Empire Vie a soit modifié, soit retiré certains produits de sa gamme de produits afin de se conformer aux nouvelles règles fiscales.

## Résultats trimestriels

Le tableau ci-après résume divers résultats financiers sur une base trimestrielle pour les huit trimestres les plus récents :

	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
(en milliers de dollars, sauf pour les données par action)	2018	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2017
<b>Produits</b>	<b>289 \$</b>	197 \$	388 \$	264 \$	627 \$	135 \$	504 \$	410 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>6 \$</b>	35 \$	57 \$	39 \$	48 \$	39 \$	33 \$	50 \$
<b>Résultat par action - de base et dilué</b>	<b>6,36 \$</b>	35,73 \$	58,14 \$	39,30 \$	49,03 \$	39,67 \$	33,91 \$	50,91 \$

## Énoncés et renseignements prospectifs

Certains énoncés du présent rapport de gestion sur les prévisions actuelles et futures, les attentes et les intentions, les résultats, la croissance et la rentabilité des parts de marché, les objectifs stratégiques ou tout autre événement ou développement futur de l'Empire Vie constituent des énoncés et des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « pouvoir », « devoir », « prévoir », « s'attendre », « planifier », « avoir l'intention », « tendre », « indiquer », « projeter », « croire », « estimer », « évaluer », « probablement » ou « potentiellement » ou des variantes de ces mots visent à signaler les énoncés et renseignements prospectifs. Bien que la direction croie que les prévisions et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés et les renseignements prospectifs sont raisonnables, il faut éviter de faire confiance de manière non justifiée aux énoncés et renseignements prospectifs parce qu'il n'existe aucune garantie qu'ils s'avéreront exacts. De par leur nature, ces énoncés et renseignements prospectifs sont assujettis à divers risques et diverses incertitudes, ce qui pourrait avoir pour effet un écart substantiel dans les résultats et les projections réels par rapport aux résultats et aux projections prévus. Ces risques et incertitudes comprennent, mais sans s'y limiter, les risques de marché, y compris les risques boursiers, de couverture, de taux d'intérêt, de change; les risques de liquidité; les risques de crédit tels que les risques de contrepartie; les risques d'assurance, dont les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices, aux dépenses, à la morbidité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux demandes et à la réassurance; les risques opérationnels, incluant les risques juridiques, les risques de conformité à la réglementation, les risques de modèle, les risques liés aux ressources humaines, aux tiers, aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités; et les risques commerciaux, comme les risques se rapportant à la concurrence, à la solidité financière, à la suffisance du capital, aux réseaux de distribution, aux changements apportés aux lois fiscales, aux litiges, les risques d'atteinte à la réputation, ceux liés aux politiques de gestion du risque, à la propriété intellectuelle et à la propriété importante des actions ordinaires. Pour en savoir davantage sur ces risques, veuillez consulter la section intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'Empire Vie qui se trouve au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)

Parmi les faits ou les hypothèses d'importance utilisés pour établir une conclusion ou faire une estimation présentée dans les énoncés et les renseignements prospectifs, notons l'hypothèse que l'économie générale et les taux d'intérêt demeurent relativement stables, les hypothèses relatives aux taux d'intérêt, aux taux de mortalité et aux passifs des contrats ainsi que l'hypothèse que les marchés de capitaux continuent de fournir un accès aux capitaux. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des éléments pouvant avoir une incidence sur l'Empire Vie. Toutefois, ils

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

doivent être examinés attentivement et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs formulés aux présentes ou dans les documents reproduits aux présentes.

Dans la mesure où l'information prospective dans ce rapport de gestion constitue des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces déclarations sont fournies afin d'illustrer des avantages potentiels et les lecteurs doivent être prévenus que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières sont fondés sur les hypothèses et sont assujettis aux risques énoncés ci-dessus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont formulés entièrement sous réserve de la présente mise en garde. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de l'Empire Vie et à l'information sur celle-ci pour prendre une décision, les investisseurs et autres devraient peser avec soin les faits et les hypothèses qui précèdent et d'autres incertitudes et événements potentiels. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces renseignements prospectifs donnés à la date de la présente ou à la date indiquée et utiliser de tels renseignements à d'autres fins que celles qui ont été prévues. L'Empire Vie ne s'engage ni à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés et renseignements prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre après la date de ce document, à moins que la loi ne l'exige.

## Mesures non conformes aux normes IFRS

L'Empire Vie utilise des mesures non conformes aux normes IFRS, notamment le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les sources de bénéfices, les actifs sous gestion, les ventes de primes annualisées, les ventes brutes et nettes de fonds communs de placement et de fonds distincts, ainsi que les rentes fixes. Elle vise ainsi à fournir aux investisseurs des mesures complémentaires à son rendement financier et de mettre en évidence les tendances de ses activités principales qui, autrement, pourraient ne pas être dégagées si elle s'appuyait uniquement sur les mesures financières conformes aux normes IFRS. L'Empire Vie croit également que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction de l'Empire Vie utilise ces mesures afin de faciliter la comparaison du rendement des activités d'une période à l'autre, d'établir des budgets d'exploitation annuels et de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants. L'Empire Vie est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de l'Empire Vie.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est une mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour réaliser des bénéfices.

Les **sources de bénéfices** répartissent les revenus de l'Empire Vie en différentes catégories, qui sont utiles pour évaluer le rendement de la société. Ces catégories incluent les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur, l'effet des nouvelles affaires, les gains actuariels et les pertes actuarielles, les mesures de gestion et les modifications des hypothèses, ainsi que les bénéfices relatifs à l'excédent. Les composantes des sources de bénéfices font l'objet d'un rapprochement avec le résultat net. Consultez la section « Vue d'ensemble » plus haut dans ce rapport.

Les **ventes de primes annualisées** sont une méthode de mesure du volume d'affaires. Elles correspondent à la prime que la société s'attend à recevoir dans les douze premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. La société utilise également les ventes brutes et nettes de fonds communs de placement et de fonds distincts pour calculer le volume d'affaires.

Les **actifs sous gestion** sont une mesure non conforme aux IFRS des actifs gérés par l'Empire Vie et comprennent les actifs du fonds général ainsi que les actifs de fonds communs de placement et de fonds distincts. Ils représentent les actifs totaux de l'Empire Vie et les actifs dans lesquels ses clients investissent.

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »

# RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-après présente un rapprochement des actifs sous gestion et des actifs totaux des états financiers de l'Empire Vie :

## Rapprochement des actifs sous gestion

<b>Aux</b> (en millions de dollars)	<b>31 décembre 2018</b>	31 décembre 2017
<b>Actifs sous gestion</b>		
Actifs du fonds général	<b>8 447 \$</b>	8 713 \$
Actifs des fonds distincts	<b>7 823</b>	8 682
Total des actifs selon les états financiers	<b>16 270</b>	17 395
Actifs des fonds communs de placement	<b>145</b>	184
Actifs sous gestion	<b>16 415 \$</b>	17 578 \$

Le tableau ci-dessus comprend les montants suivants détenus dans les régimes à prestations définies de l'Empire Vie.

<b>Aux</b> (en millions de dollars)	<b>31 décembre 2018</b>	31 décembre 2017
Actifs des régimes à prestations définies		
Actifs des fonds distincts	<b>182 \$</b>	198 \$
Actifs des fonds communs de placement	<b>12</b>	13

<sup>1</sup> Voir « Mesures non conformes aux normes IFRS »